



## **Commission « Aide à la presse » - Part fixe 2026**

Date : 10 mars 2026

Lieu : SMC et visioconférence

Participants : Céline Flammang (Présidente), Richard Graf, Steve Jacoby, Christophe Langenbrink, Marylin Lichtenberger, Stéphanie Lukasik, Elisabeth Modert, Misch Pautsch, Paul Peckels.

### **Compte rendu provisoire du 10 mars 2026**

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour pour la session du 10 mars 2026 a été approuvé.

##### **1.1. Approbation du compte rendu du 15 janvier 2026**

Le compte rendu relatif à la réunion de l'Aide à la presse pour le quatrième trimestre 2025 (T4) a été approuvé.

#### **2. Maintien du pluralisme**

##### **2.1. Vérification des critères et calcul de la part fixe**

La commission a vérifié, pour chaque bénéficiaire, le respect des critères définis aux articles 3, 5 et 13 de la loi du 30 juillet 2021 relative au régime d'aides en faveur du journalisme professionnel, sur la base des documents transmis. Elle constate que l'ensemble des critères peuvent être considérés comme satisfaits pour les publications concernées, sous réserve de la transmission ultérieure des comptes annuels pour les bénéficiaires qui ne les ont pas encore pu fournir.

Par ailleurs, la commission de l'Aide à la presse a décidé que, à compter de 2027, il sera demandé à tous les bénéficiaires de fournir des comptes annuels certifiés par un réviseur. Cette mesure, qui sera intégrée au questionnaire pour l'année 2027, vise à standardiser les documents soumis, facilitant ainsi les contrôles et garantissant un traitement équitable de l'ensemble des bénéficiaires.

##### **2.2. Adoption de l'avis**

La commission valide les calculs de l'aide et propose d'accorder la part fixe 2026.

### **3. Divers**

- Céline Flammang informe que la publication chronicle.lu a fait sa demande pour avoir accès aux aides via le régime du maintien du pluralisme le 9 mars 2026.
- La prochaine réunion de la Commission de l'Aide à la Presse pour le premier trimestre (T1) **2026** est fixée au **14 avril 2026 à 11 heures**.